



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'urgence, c'est les salaires !

Entre les grandes lignes du conseil des ministres et la rencontre avec le patronat qui s'en est suivi, le ton est donné. Le gouvernement reste au service des siens et n'imposera surtout rien aux patrons.

Pour eux, l'augmentation des prix serait inéluctable. Pourtant, c'est bien la logique de toujours plus de profits qui en est la cause profonde. Ce sont les salariés, les consommateurs qui paient la facture.

Face à l'inflation ce ne sont pas des mesurette dont la population a besoin. Ce sont bien de véritables mesures d'urgence de blocage des loyers, des prix des carburants, de l'énergie et des biens de première nécessité.

Par l'attribution d'un chèque alimentaire en lieu et place de véritables augmentations des salaires, des pensions et des minimas sociaux, le gouvernement entérine une précarité insoutenable pour une grande partie de la population. Il n'est pas acceptable, qu'en travaillant ou en aillant travaillé toute sa vie, on ne puisse subvenir aux besoins les plus élémentaires. Les salariés, les agents, les retraités ne demandent pas l'aumône. Ils exigent légitimement de pouvoir vivre de leur travail et une véritable reconnaissance de leurs qualifications et expériences professionnelles.

Le gouvernement affirme ne pas pouvoir augmenter les salaires ... et pourtant, des leviers existent. L'augmentation du SMIC notamment est bien de sa responsabilité. Bruno Le Maire se retranche derrière le bon vouloir des patrons ... Mais dans quel monde vivent-ils ? Dans 125 branches de plus de 5000 salariés, 95 ont des minimas qui commencent en dessous du SMIC. Le gouvernement peut et doit légiférer pour empêcher cette situation intenable et inacceptable.

Et la prime Macron ? Les modalités d'application dans les entreprises, c'est toujours à minima et sous condition. Un véritable écran de fumée.

Pas une journée ne se passe sans que des travailleurs se mettent en grève. Il faut un SMIC à 2000 euros bruts, la reconnaissance des qualifications, le rétablissement de l'échelle mobile des salaires et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Il faut augmenter les pensions et rétablir leur indexation sur les salaires.

L'urgence pour le gouvernement et le patronat est de faire travailler les salariés jusqu'à 65 ans. La CGT ne rentrera pas dans une concertation de régression sociale. La retraite c'est 60 ans à taux plein pour toutes et tous. C'est le droit à des départs anticipés pour tous les métiers pénibles et astreignants. C'est le maintien des régimes spéciaux et de la fonction publique.

Le foisonnement des luttes dans les entreprises et les services doit se poursuivre et s'amplifier. La CGT et ses Organisations s'engagent dans une semaine d'action ; du 6 au 10 juin sur l'ensemble du territoire. Les différentes initiatives qui seront prises, contribueront à construire une rentrée sociale offensive et un processus de lutte dynamique.

Montreuil, le 24 mai 2022